

ETE 2017

ECOSSE
MYTHES ET LEGENDES

EVASION
12/17 ANS

REF : 125 014 01

Vacances Pour Tous – 21 rue Saint Fargeau – CS 72021 - 75989 PARIS CEDEX 20
Agréé JEPVA par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative - Inscrit au Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours
Certification d'Immatriculation : IM 075 100 379 - Agrément national d'organisme de tourisme social et familial n°06.07.04
Association reconnue d'utilité publique par décret du 31/05/1930



RENDEZ-VOUS SUR PLACE

Rendez-vous sur place à la gare maritime de Ouistreham.

TRANSPORT

En train et/ou en car au départ de : Alençon, Amiens, Angers, Auxerre, Beauvais, Caen, Dijon, Evreux, Grand-Quevilly ou Rouen, Le Havre, Le Mans, Lille, Lyon, Mâcon, Marseille, Nancy, Nantes, Nevers, Niort, Orléans, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Tours, Troyes et St Lô.
La traversée de la Manche se fera en ferry.

1^{er} et dernier repas servis

Premier repas servi : Dîner
Dernier repas servi : Déjeuner

SITE

Londres, puis.... Édimbourg, Glasgow....au nord du Royaume-Uni, s'étend l'Écosse, fabuleuse terre de légendes.

► Cadre de vie

Le groupe (de 20 à 30 jeunes maximum) sera hébergé en auberge de jeunesse. Les repas seront pris la plupart du temps dans les auberges (*préparés par les jeunes eux-mêmes*) ou quelques fois au restaurant.

ACTIVITES

Sir William Sinclair vous guidera et vous accompagnera tout au long de votre séjour. Des surprises vous attendent, vous serez mis à contribution afin que ce voyage soit exceptionnel.... On n'oublie jamais l'Ecosse !!

Londres : découverte de la capitale, relève de la garde, Big Ben, Soho, Covent Garden, Picadilly Circus...sont autant de découvertes possibles.

De Glasgow, ville cosmopolite, capitale de la culture, vivante et effervescente qui ne semble jamais dormir !
D'Edimbourg, ville historique et royale surplombée par un château aux nombreux passages secrets et riche de son glorieux passé, terre de légende et de mythes, l'Écosse vous saisira, vous émerveillera, vous enchantera !

*Ce séjour est un **séjour itinérant** dans un pays étranger. **Par choix, les transports en commun** seront le mode de transport utilisé tout au long du séjour. L'équipe mettra tout en œuvre pour que les temps de transports soient le plus agréable possible (jeux, discussion, repos, écriture du blog, résolution d'énigmes...). **Le voyage est long** pour atteindre l'Ecosse : Départ du domicile, Ferry pour traverser la Manche (de nuit), train de Portsmouth Glasgow ou Edimbourg... puis d'étape en étape transport en train ou bus.*

Visiter un pays nécessite de se déplacer, cela fait partie du voyage, parfois les déplacements sont longs, les jeunes le découvrent souvent lors de ce séjour. Vous trouverez sur le blog les étapes du séjour afin de mieux se préparer à cette aventure

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 directeur(-rice) et 1 animateur(-trice) pour 10 jeunes.

► Les quartiers libres

Durant le séjour et afin de permettre de personnaliser au mieux les visites, certains temps seront prévus en petits groupes accompagnés d'un membre de l'équipe d'encadrement. En fonction du niveau de responsabilité et de choix des jeunes composant le groupe, et du bon déroulement de ces temps en petits groupes, l'équipe pourra organiser des temps libres. Ils se dérouleront dans un cadre géographique défini et les jeunes auront pour consigne de rester au minimum par groupe de 3. De plus, chacun aura préalablement pris connaissance du lieu où un membre de l'équipe d'encadrement restera à leur disposition.

► La réglementation

A l'étranger, nous sommes soumis à la législation du pays visité, mais également à la législation française. Elle est parfois plus dure que la nôtre. Il est donc indispensable d'avoir une attitude irréprochable car la défaillance de l'un peut avoir des conséquences fâcheuses pour tout le groupe. Il nous semble par ailleurs important d'y donner une image positive de notre pays.

► La vie du groupe

La vie de groupe est riche d'enseignements. Elle permet à chacun de développer ses capacités à vivre en société. Elle développe le respect de l'autre et offre la possibilité de s'affirmer. Pour votre enfant, elle est à la fois attirante (c'est entre autre pour rencontrer de nouvelles personnes qu'il a choisi de partir en centre de vacances), et inquiétante. Notre équipe sait tout cela. Son rôle sera donc de mettre en place un fonctionnement où chacun trouve sa place. Réussir sur ce point est pour elle le principal objectif.

Dès le début du séjour, elle présentera les règles de vie aux jeunes et les discutera avec eux. Une fois débattues, elles deviendront un contrat entre les jeunes eux-mêmes, et entre les jeunes et l'équipe.

Au cours du séjour, elle aménagera des temps de parole durant lesquels chacun pourra exprimer son avis sur le déroulement du centre de vacances.

A chaque fois que cela sera possible, elle proposera aux jeunes plusieurs possibilités d'activités ou de visites afin qu'ils puissent collectivement choisir.

Enfin, elle veillera à toujours privilégier le dialogue dans le respect mutuel.

Mais la vie de groupe, c'est aussi la vie quotidienne !

Durant ce séjour, tous les participants, filles ou garçons, participeront aux différentes tâches nécessaires au bon déroulement du séjour. Etablir les menus, faire les courses, cuisiner, servir le repas ou faire la vaisselle seront donc assurés à tour de rôle par les jeunes avec l'équipe. Chacune de ces actions contribuera au développement de l'autonomie de chacun...

► **L'alimentation**

Ce séjour est une initiation au voyage. Il a donc pour but, entre autre, de développer l'autonomie des jeunes dans leur vie quotidienne. Dans cet esprit, les jeunes auront en charge, avec l'équipe d'animation, la préparation des repas. Ainsi, chacun participera à tour de rôle à l'établissement des menus, aux courses, à la cuisine et à la vaisselle ! Néanmoins, certains repas seront pris dans des restaurants, afin de permettre une découverte de la gastronomie locale. Enfin, au cours de quartiers libres, et toujours dans l'esprit de développer l'autonomie, l'équipe pourra si elle juge les jeunes assez mûrs, confier, à chacun une somme d'argent correspondant au budget d'un repas dans la région et le pays d'accueil, afin que les jeunes puissent prendre leur repas en petits groupes (jamais seul). Dans ce cas, l'équipe procédera après coup à une évaluation quantitative et qualitative du repas consommé.

Toute allergie ou coutume alimentaire doit être précisées dans le dossier sanitaire. Les allergies feront l'objet d'une attention particulière de l'équipe et seront prises en compte dans le choix et l'élaboration des menus. Il est demandé aux parents de fournir un détail précis des aliments concernés.

Concernant les coutumes alimentaires, nous opterons pour le remplacement ou la compensation d'aliments en cas de refus de consommer ceux-ci. Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires qui entraîneront une perturbation de l'organisation des activités pour le groupe ou qui a des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant ne pourra être pris en compte.

► **Linge**

Le lavage des effets personnels sera effectué par les participants. Selon les lieux d'hébergements, des machines à laver seront disponibles.

► **Pour avoir des nouvelles de votre enfant**

Un blog sera actif courant juin.
Vous pourrez alors découvrir les lieux de vie du groupe, quelques photos des sites...
Il sera alimenté pendant le séjour d'un message tous les 3 jours.

www.ondonedesnouvelles.com

Le code d'accès spécifique au séjour vous sera transmis avec la convocation du séjour.

En cas d'urgence ou appel important : 02.33.77.42.52 (heures de bureau).

ATTENTION ! Si votre comportement était de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou encore à compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun d'entre-vous, une décision de renvoi pourrait être prise à votre encontre, frais de retour à votre charge...

PREPARER VOTRE SEJOUR

► **Trousseau de séjour / trousseau spécifique**

Il est impératif de suivre la liste de trousseau. Le moyen de déplacement utilisé ne permet pas d'emmener des effets personnels superflus. **Pas de valise !!!** D'une manière générale, les jeunes devront être équipés de vêtements sportifs (jogging, basket, k-way...), **d'un duvet, d'un matelas et d'un sac à dos (50 l)**.

► Argent de poche

L'argent de poche que possède chaque jeune est l'une des marques de son autonomie. Il est aussi un outil lui permettant de développer ses capacités de gestion. Enfin, Il l'obligera à faire des choix dans ses différentes envies d'achat. Le montant de la somme que vous déciderez de lui donner doit donc prendre en compte vos habitudes familiales dans ce domaine et être discuté avec votre enfant.

A titre indicatif, nous pensons qu'une somme de 25 € par semaine est tout à fait suffisante.

Sur place, chaque jeune sera responsable de son argent de poche.

► Santé

Nous vous demandons de remplir très soigneusement la fiche sanitaire, de nous indiquer toute allergie, maladie particulière, ou renseignements susceptibles d'être utiles au suivi sanitaire du jeune. En cas de traitement médical, joindre obligatoirement l'ordonnance et les médicaments.

► Utilisation du téléphone mobile

Nous déconseillons la présence du téléphone portable pendant le séjour. Les communications ont un coût généralement élevé et son utilisation régulière peut nuire à la cohésion du groupe.

► Objet de valeur

La nature du séjour nous conduit à fortement déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablette, console, MP3, MP4, bijoux, téléphone, etc...). Pour prendre des photos, nous recommandons l'utilisation d'appareils jetables.

► Cigarette

S'il n'est pas interdit de fumer, il est important de savoir que la consommation de cigarettes sera règlementée dans l'espace et dans le temps par l'équipe d'encadrement et qu'il est formellement interdit de fumer dans les tentes, les minibus et tous les lieux publics.

ASSURANCE

Toute disparition ou détérioration d'objets devra impérativement être signalée au directeur(-trice) dès que vous vous en apercevrez et en tout état de cause, avant la fin du séjour.

L'assurance ne peut intervenir après la fin du séjour. Nous vous rappelons que les pertes, dégradations et vols d'objets (type appareils électroniques, téléphones portables), les vols dans les véhicules, les bijoux, les espèces ne sont pas garanties par l'assurance.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre Mutuelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un **guide pratique** vous a été remis au moment de votre inscription. **Nous vous invitons à vous y reporter pour prendre connaissance des informations ne pouvant figurer sur cette fiche.**

DOCUMENTS A REMETTRE LE JOUR DU DEPART :

- **Fiche sanitaire remplie et signée.** Attention : cette fiche confidentielle revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident. Nous vous conseillons de la remplir en compagnie de votre enfant, complètement et avec attention.
- **La Carte Européenne d'assurance maladie** est à se procurer auprès de votre caisse d'assurance maladie 15 jours avant le départ.
- **Autorisation de photographe** complétée et signée

ATTENTION A PARTIR DU 15/01/2017, l'autorisation de sortie du territoire est de nouveau obligatoire. Le jeune devra présenter les 3 documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport individuel en cours de validité. Pour les ressortissants étrangers, visa valable pour la Grande Bretagne (se renseigner auprès du consulat du pays d'origine et de l'ambassade de Grande Bretagne : <https://www.gov.uk/check-uk-visa>).
- Formulaire signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale
- Photocopie du titre d'identité du parent signataire

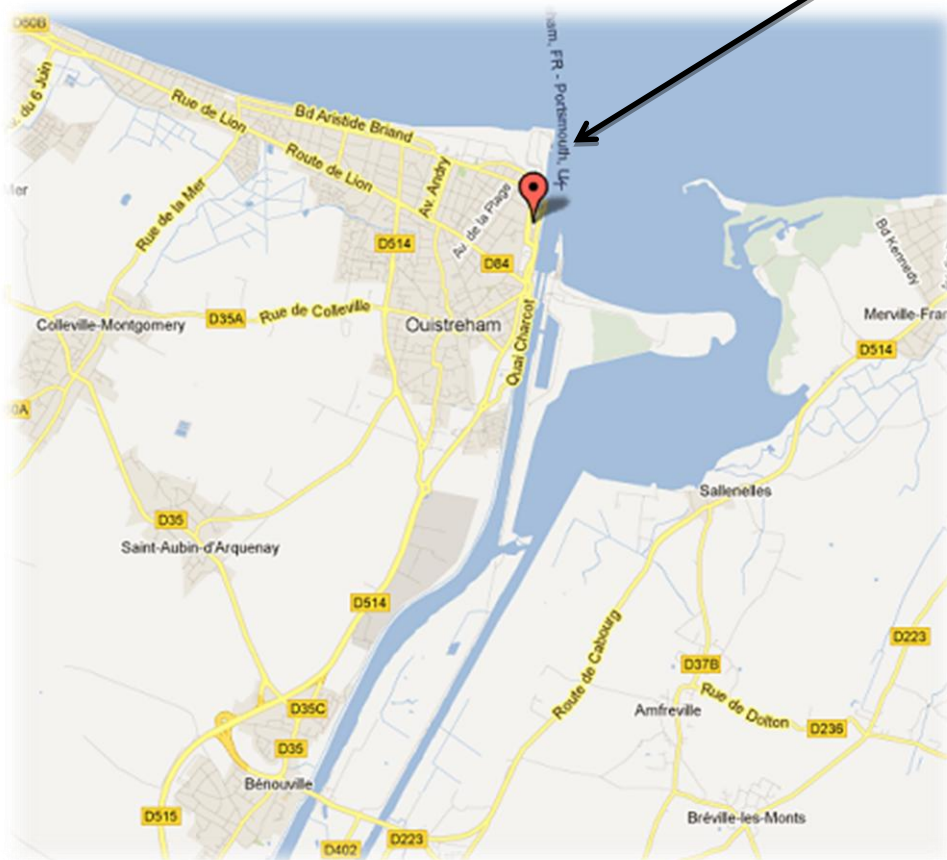
Tous les papiers sont à remettre au directeur (-trice) au départ du séjour. Merci de ne rien expédier avant. Attention : en l'absence de l'un de ces papiers, nous serons dans l'obligation de refuser le départ du jeune (voir conditions générales).

Durant le séjour, les papiers pourront rester sous la responsabilité du jeune ou être conservés par le directeur (-trice).

PLAN D'ACCES GARE MARITIME DE OUISTREHAM



Gare Maritime – Avenue du Grand Large, Ouistreham, 14150.
Du périphérique de Caen suivre les panneaux Ouistreham/Car Ferry
(sortie "Porte d'Angleterre »)



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)*

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : / / à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
 Père Mère Autre (préciser) :
Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : / / Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : / / inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : / / Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : / /

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité ; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »